

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juin 2023

N°DC-2023-31

Conseillers en exercice : 19	Présents : 18	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

**Objet : Information dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire (article L.2122-22 du CGCT)**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi neuf juin à dix-huit heures et trente-minutes le Conseil municipal, dûment convoqué le lundi 05 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le cinq juin deux mille vingt-trois.

**PRESENTS** : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, M. Gilles DRÉANO, Mme Marie-Bernard BROUDIC, Mme Laurence MORVAN, M. Daniel DURAND, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Sandrine OLLIC, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Sébastien CHENAIS, Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Fabien LORIC, Mme Carole MIANNAY, Mme Isabelle TAINGUY, M. Sébastien BOURDAIS

**ABSENTS EXCUSES** :

**POUVOIRS** : M. Franck JOSSO donne pouvoir à M. Gilles DREANO

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure GAIN

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 20 octobre 2020 et, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal lui a délégué certaines de ses attributions. Ces attributions doivent faire l'objet d'un acte, soumis au contrôle de la légalité. Selon cet article, le CGCT impose de donner communication des décisions prises par Monsieur le Maire depuis la précédente séance sans donner lieu toutefois ni à avis du Conseil, ni à vote de ce dernier.

N°	Date de l'acte	Objet	Décision
DM-03/23	20/04/2023	Demande de subvention au titre du Fonds vert 2023 « Renaturation des centres villes »	De solliciter une subvention au titre du dispositif Fonds Vert 2023 sur les aménagements paysagers de la rue Nationale
DM-04/23	31/05/2023	Convention de mission d'archivage avec le CDG56	Signature de la convention de mission d'archivage ayant pour objet de définir les conditions techniques et financières pour la réalisation d'une mission d'archivage, sous le contrôle technique et scientifique des archives départementales. Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 35 240 € H.T

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en prendre acte conformément à l'article L.2122-22 du CGCT.

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Affiché le **13 JUIN 2023**

ID : 056-215600420-20230609-DEL20230609\_31-DE

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de cette communication.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

